

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

PANEL I : REGARDS CROISÉS SUR LE CRÉDIT-BAIL

Abashi Shamamba

Nous avons l'immense responsabilité de devoir résumer en 3-4 minutes les débats de quelques heures.

Dans le panel I, "Regards croisés sur le crédit-bail", je retiens une chose. Si je veux créer mon entreprise, je postule à un financement en crédit-bail, parce qu'il semble être, selon les intervenants de ce matin, le mode de financement le mieux adapté. Cela, sur le papier du moins.

De la France qui a une expérience dont le Maroc s'inspire, ce mode de financement s'est développé grâce au soutien des Pouvoirs Publics et je suis convaincu qu'il en est ainsi chez nous. Vous obtiendrez des mesures pour améliorer encore plus ce mode de financement. Il faut également, d'après M. Brunon, se doter d'outils en matière de risques, malgré la difficulté qu'il peut y avoir à échanger des fichiers. Au prix de quelques concessions, vous y arriverez. En tout cas, la volonté politique de l'APSF est là, d'après M. Hammadi. Dans quelques mois, en principe, cela devrait être matérialisé.

Je retiens également que nos amis tunisiens qui ont commencé il y a quelques années, beaucoup plus tard que le Maroc, sont à un rythme plus rapide, malgré quelques problèmes, notamment avec l'Administration Fiscale. Parce que là encore, la législation fiscale fait fi des règles comptables et d'un certain nombre de réalités. Les besoins du Trésor ne sont pas forcément compatibles avec ceux du marché du crédit-bail. Par la négociation, je sais qu'il y a un certain nombre de problèmes, notamment la TVA au Maroc, vous avez réussi à faire passer des messages au niveau de l'Administration, et ça va continuer, je l'espère pour vous.

M. Hideur, de Bank Al Baraka d'Algérie, nous a parlé de l'émergence de ce mode de financement dans son pays, qui est une expérience toute nouvelle, et qui présente quelques différences.

M. Saaïdi a essayé de relever quelques distorsions - je sais que vous n'aimez pas cette expression dans la profession. Que selon qu'on se retrouvait dans la législation commerciale ou dans la loi bancaire, il y a un certain nombre d'interprétations qui ne sont pas convergentes. Là encore, je sais que lors des négociations que vous allez mener avec les Pouvoirs Publics, vous y arriverez.

J'ai retenu aussi, en bavardant avec certains professionnels, que du côté du traitement des litiges, notamment quand il y a difficulté de recouvrement, la restitution ne pose pas de problème, et comme dans beaucoup de secteurs, je sais que le recouvrement de la créance se pose. C'est le cas aussi des banques, mais les choses avancent aussi sur ce plan-là. Je pense qu'à moyen terme, on pourrait avoir un paysage où les choses s'éclairciront et qu'il y aura pour le crédit-bail des conditions de développement plus transparentes qu'elles ne le sont aujourd'hui. Je passe la parole à mon confrère, Fahd Yata.

PANEL II : OPPORTUNITÉS ET CONTRAINTES DU CRÉDIT-BAIL

Fahd Yata

Merci cher collègue et ami. En ce qui concerne le panel que j'ai eu l'honneur d'animer, nous avons eu le plaisir, d'abord, d'avoir une description extrêmement détaillée et pertinente de Bâle 2, des négociations qui devraient amener une nouvelle définition du ratio Cooke dans les établissements financiers, notamment de crédit-bail.

La démonstration de M. Schmit nous a permis de comprendre qu'il y avait quelques divergences d'appréciation et d'analyse entre les gens du comité de Bâle, les rédacteurs du projet d'accord, et les représentants de Leaseurope qui constitue l'autorité de leasing sur le Vieux Continent. Divergences d'appréciation sur l'ampleur à la fois des fonds propres, à la hauteur du ratio Cooke et à d'autres critères qui ne tiennent pas compte des spécificités du crédit-bail. Je crois que la démonstration de M. Schmit est très intéressante pour les Marocains et Maghrébins, dans la mesure où notre volonté d'ouverture sur l'Europe, nos échéances notamment en matière de libre-échange et la mise à niveau des entreprises, impliquent, y compris pour faire suite à l'appel lancé ce matin par le Ministre des Finances d'une ouverture du secteur sur le capital international, impliquent cette nécessité de se conformer aux modalités et règlements édictées pour l'ensemble de la profession, y compris sur les deux rives du Mare Nostrum.

Par la suite, c'est M. Hammadi qui nous a fait un exposé fort exhaustif sur les différentes articulations sur le crédit-bail au Maroc, son historique (rapidement), les différentes étapes par lesquelles il est passé et les critères et les définitions aux plans juridique, fiscal, etc, pour monter qu'au Maroc, le crédit-bail est un instrument de financement parfaitement performant et qui ne souffre pas de vice rédhibitoire, si j'ose dire. Et si je dis rédhibitoire, c'est qu'à la suite de M. Hammadi, c'est le représentant de la Direction des Impôts, en la personne de M. Kettani, qui nous a présenté une vision synthétique de la fiscalité. Avec beaucoup de pertinence et d'éloquence, il a montré que la fiscalité aujourd'hui, en tout cas telle qu'elle a été perçue, appliquée et conçue à la fois par le Parlement et la Haute Administration, ne se voulait pas être autre chose qu'un outil incitatif pour le développement de l'investissement, en respectant, bien sûr, les critères de justice et d'équité. Je crois que ce message a été parfaitement perçu par l'assistance, d'autant que d'après ce que j'ai compris, moi aussi, dans les discussions et mes présentations précédentes, il ne me semble pas que l'APSF mette véritablement l'accent sur un réel problème de compréhension avec les Autorités Fiscales et le Ministère des Finances. Au contraire, le Ministre et le Président Abderrahmane Bennani-Smires se sont félicités du climat relationnel qui unit les deux institutions et je crois que cet esprit doit se poursuivre. En tout cas, c'est l'intérêt de l'entreprise marocaine, de l'économie marocaine, c'est l'intérêt du pays et de la nation.

C'est un peu le même sentiment que m'a inspiré M. Bouazza au nom de Bank Al-Maghrib, et j'avais que l'impression que son énoncé des règles prudentielles et sa définition des diverses missions de la Banque Centrale dans son rôle de contrôle des établissements de crédit-bail - c'était une diction et un ton très lénifiants. Il n'y a pas, là aussi, me semble-t-il, de conflit ou d'opposition entre l'autorité de contrôle et de tutelle chargée donc de l'application des règles prudentielles et les opérateurs du secteur. Et je crois qu'un des enseignements que je retire de ce panel, c'est que, justement, les opérateurs, les professionnels de l'APSF ont plus besoin d'un soutien pour développer la croissance, pour inciter les entreprises à investir que d'incitations fiscales. Je crois que toute entreprise a intérêt, bien sûr, à alléger son fardeau fiscal; mais on n'a pas senti d'acrimonie ou d'hostilité des uns envers les autres et ça, c'est très positif.

Enfin, si vous me permettez, je voudrais apporter une touche personnelle, livrer un sentiment très subjectif, mais que je ressens profondément. C'est la deuxième fois que j'ai le plaisir d'assister aux Assises de l'APSF et de par mon métier de journaliste, j'assiste souvent à des colloques et conférences et je voudrais féliciter les organisateurs et les dirigeants de l'APSF pour le succès de cette manifestation. Elle est très pertinente, la qualité des intervenants est toujours prouvée et c'est avec un réel plaisir que j'assiste à ces Assises.

Je vous remercie.

ABDERRAHMANE BENNANI SMIRES

Je vais être bref, parce que je ne voudrais pas abuser de votre présence, vous êtes à pied d'œuvre depuis ce matin, mais je suis sûr que les uns et les autres, nous nous félicitons de la densité de la participation et surtout de la qualité des participants.

Le sujet en valait la peine, certes, et le secteur du crédit-bail est un secteur qui mérite, plus que d'autres, la plus grande attention dans un pays où les fonds propres ne sont jamais suffisants pour investir, où il est plus judicieux de recourir au crédit-bail pour lancer son affaire et même quand elle se développe.

Je voudrais donc vous remercier, remercier également M. Abashi Shamamba et M. Fahd Yata qui ont accepté d'animer ces deux panels.

Le métier, comme vous le savez est au carrefour de plusieurs disciplines ayant trait au juridique, au fiscal, au financement, à l'économique, à la rentabilité, au risque. Autant de domaines où l'échange de points de vue est toujours enrichissant.

Les perceptions, selon qu'on défend telle ou telle chapelle, peuvent varier. Mais pour l'essentiel, je retiens qu'aussi bien les représentants des Pouvoirs Publics que les représentants du patronat et des opérateurs s'entendent pour dire que le crédit-bail est une formule de financement dont doivent bénéficier les PME-PMI et qu'il mérite d'être encouragé pour jouer un rôle déterminant dans le développement de l'investissement.

J'ai également retenu, et c'est important, que le crédit-bail à son tour, doit bénéficier de conditions de refinancement adéquates pour qu'il puisse en faire bénéficier les opérateurs auxquels il s'adresse. C'est un service primordial pour le pays, mais il faut qu'il soit assuré dans des conditions de coût raisonnables et il faut que le marché assure à son tour à ces sociétés de crédit-bail un financement en conséquence.

Je tiens encore une fois à remercier tous nos amis européens et maghrébins qui ont participé à nos travaux en faisant part de leur expérience et de leur réflexion.

Je vous remercie tous en vous donnant rendez-vous l'année prochaine, à la même époque, pour des Assises Nationales consacrées soit à la gestion des moyens de paiement, soit au factoring. Je vous informe, encore une fois, avant de lever la séance, que selon l'usage, j'adresse en votre nom un télégramme de vœux à Sa Majesté le roi Mohammed VI.

Merci mesdames, messieurs.